



**Le Recteur reçoit une délégation intersyndicale lundi 30 juin à 16h :**

**Pour arracher le réemploi des 500 contractuel.es de l'académie non renouvelé.es,  
Rassemblement au rectorat de Créteil  
lundi 30 juin 2025 à 15h30 !**

Des dizaines de collègues étaient rassemblé.es ce mardi 24 juin, jour du CSA, à l'initiative de nos organisations syndicales pour exiger le réemploi des 500 collègues contractuel.les non renouvelé.es. Des dizaines de collègues qui scandaient à pleins poumons : « *Pour les élèves, des remplaçants ! Pour les CDD, renouvellement !* » ou « *C'est maintenant qu'on est là ! Une audience dans l'immédiat !* »

Nos organisations syndicales avaient décidé de n'y siéger que si le Recteur acceptait de nous accorder une audience concernant notamment ce plan massif de licenciement. C'était chose faite avec la proposition de nous recevoir le lundi 30 juin à 16h.

Alors que les représentants de nos organisations syndicales demandaient une interruption de la séance et demandaient à ce que le recteur reçoive une délégation des collègues manifestants au pied de la DSDEN 94, celui-ci a décidé d'aller les rencontrer et a essayé d'expliquer les fondements de cette mesure inacceptable.

En instance au neuvième étage ou en bas avec les manifestants, les mêmes justifications : l'académie de Créteil subirait des contraintes budgétaires avec des plafonds d'emploi très difficiles à tenir compte-tenu des besoins. En résumé donc les caisses de l'Etat seraient vides et en conséquence directe celles du Rectorat aussi. 200 milliards d'aides aux entreprises par an sans conditions ni contreparties mais les caisses sont vides...

Concernant le problème des non-replacements, le Recteur souhaite avoir « *les organisations syndicales à ses côtés pour trouver des solutions nouvelles* ». Quelles sont ces « solutions nouvelles » ? Refuser les temps partiels sur autorisation, les disponibilités, les détachements ? Interdire à certains collègues de suivre des congés formation ? Refuser les annualisations de temps partiels sous prétexte qu'ils sont « plus difficiles à remplacer » (propos tenus par le rectorat, audience intersyndicale du 6 juin) ?

Demander le renouvellement des 500 contrats de collègues qui travaillaient dans les collèges et lycées de l'académie est une condition préalable – certes insuffisante, mais préalable - à ce que tous les élèves puissent espérer pouvoir bénéficier de tous leurs cours tout au long de l'année, avec des remplacements systématiques !

Le Recteur nous a enjoint de ne pas être « maximaliste » pour « éviter le pire » :

Monsieur le Recteur, nous viendrons en délégation lundi 30 juin « *pour éviter le pire* ». Le pire, ce serait de maintenir ces 500 non-renouvellements. Le pire, ce serait d'organiser la pénurie de remplaçants et priver des dizaines de milliers d'élèves des cours auxquels ils ont droit sous prétexte de contraintes budgétaires. Le pire, ce serait de remettre en cause dans le même mouvement des dispositifs statutaires tels que les temps partiels, les disponibilités, les détachements ou les congés formation au nom de la pénurie organisée d'enseignant.es.

Le pire, ce serait de maintenir cette décision injuste, brutale, inacceptable de mutation dans l'intérêt du service de 5 collègues de Seine Saint Denis.

**C'est pour « éviter le pire » et gagner sur nos revendications que nos organisations syndicales appellent les collègues à se rassembler le lundi 30 juin à 15h30 devant le rectorat de Créteil.**